



4^{ème} Séminaire SPILF – 14 & 15 octobre 2021

Implémenter un programme de Bon Usage des Anti-infectieux

Responsables : V. MEYSSONNIER & R. MAYAN

OBJECTIFS

Devenir un référent capable de mettre en place un programme de bon usage des anti-infectieux dans son établissement d'exercice et/ou territoire de santé.

Le programme abordera les différentes stratégies utilisées dans les programmes de bon usage, leur impact en termes de consommations d'antibiotiques et d'antibiorésistance et les outils utiles au référent (surveillance des consommations et de la résistance, outils informatiques de partage et valorisation de l'activité transversale).

SELECTION DES PARTICIPANTS

Sélection par ordre de réception des candidatures répondant aux critères suivants :

- Etre référent antibiotique d'un établissement de santé
- OU être jeune infectiologue inscrit au DES de MIT, avec comme projet de devenir référent antibiotique
- ET s'engager à fournir un retour d'expérience dans l'année suivant le séminaire concernant la contribution de la formation sur sa pratique.

COMMENT CANDIDATER

Par mail à Christèle Chéneau : c.cheneau@infectiologie.com

Une lettre de motivation précisant :

- La fonction, spécialité et type d'activité au sein de l'établissement de santé
- Les attentes du séminaire

MODALITE D'INSCRIPTION ET TARIFS

Le séminaire est géré par la Infectio DPC et se déroulera sur 2 jours dans les locaux de la Maison de l'Infectiologie à Paris (Métro République).

Il est désormais validant DPC (Développement Professionnel Continu), reconnue comme programme intégré. Pour y participer vous devez donc obligatoirement être inscrit dans le cadre du DPC. Attention, le nombre de place est limité à 30 participants.



4^{ème} Séminaire SPILF – 14 & 15 octobre 2021

Implémenter un programme de Bon Usage des Anti-infectieux

Responsables : V. MEYSSONNIER & R. MAYAN

Modalités de l'inscription en ligne

Cette action DPC peut être prise en charge financièrement (avec l'accord de l'ANDPC), tous les inscrits doivent l'être au titre du DPC. (**Référence programme ANDPC : 14682100003**)

Pour les médecins libéraux

Prise en charge par l'ANDPC (qui paiera directement InfectioDPC) après la réalisation du séminaire.

Les médecins libéraux doivent avoir un compte « monDPC », le cas échéant ils doivent ouvrir un tel compte.

Sur le compte « monDPC », choisir de s'inscrire à l'action **14682100003**.

Si la demande est validée, un mail sera envoyé avec des instructions complémentaires.

Pour les médecins salariés :

Adresser une lettre de candidature à Christèle Cheneau (c.cheneau@infectiologie.com).

En cas de validation, une convention de formation sera adressée, à soumettre au service formation de l'établissement.

Soit le service formation valide la convention et la retourne à Christèle Cheneau (c.cheneau@infectiologie.com) signée avec l'engagement de payer.

Soit le service de formation demande au candidat d'avancer les frais, analyse le dossier après la formation et décide de rembourser.

Tarif d'inscription

Montant des droits d'inscription : **1 000 euros**

Comprend l'accès :

- aux deux journées de séminaire,
- aux déjeuners sur les des deux journées,
- à une nuit d'hôtel dans le quartier République proche du site du séminaire

Le transport aller et retour reste à la charge du participant

Un certificat de présence sera adressé après le séminaire par mail.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 septembre 2021